

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BENESE-MAREMNE
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION 05/04/2016

DATE D’AFFICHAGE 05/04/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice 18

Présents 15

Votants 15

L’an deux mille seize le 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET

Étaient présents : Christophe ARRIBET, Albertine DUTEN, Chantal JOURAVLEFF, José LABORIE, Jean-François MONET, Bernard ROUCHALÉOU, Jean Christophe DEMANGE, Jean-Michel MÉTAIRIE, Annie HONTARRÈDE, Fabien HICAUBER, Noëlle BRU, Fernanda CABALLERO, Olivia GEMAIN Valérie LABARRERE, Damien NICOLAS

Formant la majorité des membres en exercice

Absent ayant donné pouvoir : Aucun

Absents excusés : Nathalie CHAZAL, Muriel NAZABAL, Jean-Baptiste GRACIET

Madame Olivia GEMAIN est nommée secrétaire de séance.

1- OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2016

Considérant les dossiers de demande de subvention déposés par les associations œuvrant sur le territoire,
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l’unanimité,

DECIDE de subventionner les associations en question comme suit :

Nom de l’association	Montant attribué
Benesse Sport école (ABSE)	1 400 €
Chasse (ACCA)	350 €
Adishatz (association collègue St Joseph-Capbreton)	188 €
ADMR (service à domicile)	300 €
Basket Océan Côté sud (BOCS)	4 200 €
Les Baladins musique	300 €
La Joie par le livre-bibliothèque	1 800 €
Chorale Cantebroy	250 €
Batterie-Fanfare « Clique »	200 €
Collège Labenne	1 360 €
Comice agricole du pays tyrossais	150 €
Coopérative scolaire école publique de Bénésse-Maremne	5 625 €
Croix rouge du canton	180 €
Association du Foyer rural	4 100 €
Comité d’animation du quartier Guillebert	250 €
Harmonie Bénessoise	500 €
Médaillés militaires	60 €
Office de tourisme tyrossais-participation 2015	5 927 €
Aide aux mal logés (PACT)	150 €
Club de pelote	3 500 €
Secours populaire de Capbreton	300 €
Prévention routière	300 €
Photo club bénessois	250 €
Association Regain	1 000 €
Restos du cœur	300 €
Secourisme protection civile	400 €
Secours catholique	300 €
Club de tennis	5 100 €
Union des Aveugles	80 €
Complément si animation spécifique « La Joie par le Livre »	600 €
TOTAL	39 420 €

2- OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Monsieur le Maire explique que chaque année il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Sur la base de la proposition de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, avec 1 voix d'abstention

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

FIXE les taux communaux des trois taxes locales pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	14,64 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,31 %

3- OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2016

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif communal 2016.

PRECISE que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 317 010 € et que la section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 4 036 227 €

4- OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2016

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif communal 2016.

PRECISE que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 317 010 € et que la section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 4 036 227 €

5- OBJET : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT HONTARREDE POUR 2016

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif communal du lotissement Hontarrède 2016.

PRECISE que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 556 647 € et que la section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 53 631,80 €

6-OBJET : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT ARRIET POUR 2016

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif communal du lotissement ARRIET 2016.

PRECISE que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 213 332 € et que la section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 0 €

- Informations du maire : délégations données au titre de l'article [L. 2122-22](#) du CGCT : sans objet.